

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN D'AULPS

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN D'AULPS, dûment convoqué s'est réuni, en salle de la Mairie, sous la présidence de William CHALENÇON, Maire.

Date de convocation : 8 janvier 2024

PRÉSENTS : William CHALENÇON, Estelle COUDERT, Rébecca VERMANT, Vincent FREMONT, André JORDAN, Sylviane COTTET DUMOULIN, Catherine CULLAZ, François MITHIEUX, Laurent MUDRY et Yves DELALE.

ABSENTS EXCUSES : Kévin DELALE (procuration à André JORDAN), Catherine VULLIEZ (procuration à Sylviane COTTET DUMOULIN), Françoise JOCHUM (procuration à Rébecca VERMANT), Dominique HALLOT (procuration au Maire) et Sophie COTTET (procuration à Yves DELALE).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Estelle COUDERT

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 11 décembre 2023 est approuvé par les élus.

ORDRE DU JOUR :

- Délégation de Service Public – DSP - des remontées mécaniques – proposition d'emprunt pour les biens de retour par le Crédit Mutuel
- Renouvellement ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'épargne sur le budget principal
- Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2024 – Budget principal, eau et assainissement et remontées mécaniques
- Renouvellement du réseau d'eau potable et extension du réseau d'eaux usées – secteurs la Villaz et Bellecombe – lancement des appels d'offre
- Compte-rendu de la Commission d'urbanisme du 14 décembre 2023
- Compte-rendu diverses réunions
- Questions diverses

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – DSP - DES REMONTEES MECANIQUES – PROPOSITION D'EMPRUNT POUR LES BIENS DE RETOUR PAR LE CREDIT MUTUEL

Le Maire rappelle aux élus la séance du Conseil du 13 novembre dernier au cours de laquelle les élus ont acté le principe de recours à l'emprunt pour payer les « biens de retour » prévus à l'article 32-2 du Contrat de délégation de Service Public qui a pris fin le 31 octobre 2022. Cette indemnité est donc due par la Commune au délégataire, la SAEM du Roc d'Enfer, en contrepartie de la remise des biens acquis par le délégataire pendant la durée de ce contrat.

Le Maire présente l'offre de prêt du Crédit mutuel : un emprunt de 304 050€ sur une durée de 20 ans avec un taux fixe de 4,40% et des échéances trimestrielles. Il rappelle que 2 emprunts se sont terminés en 2023 et que les annuités d'emprunt en 2024 baissent donc de 142 000€, le budget des remontées mécaniques peut donc absorber ces nouvelles échéances trimestrielles de 5 734€.

Yves DELALE interpelle le Maire sur cette indemnité et il répond que le paiement de cette indemnité à la SAEM du Roc d'Enfer est une obligation prévue par le contrat initial de DSP signé en 2016 et que la Commune se doit d'honorer ce contrat.

Après discussion, les élus valident, à l'unanimité, l'offre de prêt selon les caractéristiques financières présentés et autorisent le Maire à signer l'emprunt avec le Crédit mutuel.

RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE SUR LE BUDGET PRINCIPAL

Le Maire rappelle aux élus que la Commune dispose d'une ligne de trésorerie et que son renouvellement a été soumis au Conseil du 10 octobre dernier. Lors de cette séance, le renouvellement a été validé à l'unanimité mais la Caisse d'épargne a augmenté sa marge de 0,55% à 0,93% ; ce qui nécessite une nouvelle délibération. Le Maire rappelle que cette ligne de trésorerie permet de bénéficier de trésorerie nécessaire pour aborder le décalage entre le paiement des factures et le paiement des subventions.

Le Maire confirme que cette ligne auprès de la Caisse d'épargne est de 200 000€, souscrite pour une durée d'un an, au taux €STR (indice de référence, calculé par la Banque centrale européenne), plus le marge de 0,93%.

Les élus valident, à l'unanimité, le renouvellement de cette ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'épargne selon les caractéristiques financières présentées.

DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGETS PRINCIPAL, EAU ET ASSAINISSEMENT ET REMONTEES MECANQUES

Le Maire rappelle aux élus qu'en attendant le vote du budget primitif 2024, il est autorisé à dépenser 100% des crédits de fonctionnement inscrits en 2023.

Pour l'investissement, il existe 2 possibilités : les restes à réaliser et l'autorisation par délibération de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2023.

Il confirme aux élus qu'il est question de dépenses déjà votées par le Conseil, cette délibération permettra de payer les factures des marchés pour lesquelles la Commune s'est engagée.

Il présente les chiffres suivants :

Pour le budget principal, les travaux de la Mairie au compte 21351 / programme 158 pour 78 087 €.

Pour le budget eau et assainissement, les travaux de la phase 2 de Graydon aux Adrets au compte 2315 / programme 98 pour 91 575 €.

Pour le budget des remontées mécaniques, les travaux liés aux championnats du Monde de ski junior au compte 2315 / programme 136 pour 160 681 € et les grandes inspections 2023 au compte 2315 / programme 135 pour 38 176 €.

Après discussion, les élus valident, à l'unanimité, la délibération permettant de payer les factures de ces programmes cités ci-dessus.

RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE ET EXTENSION DU RESEAU D'EAUX USEES – SECTEURS LA VILLAZ ET BELLECOMBE – LANCEMENT DES APPELS D'OFFRE

Le Maire passe la parole à Vincent FREMONT, adjoint à l'eau et l'assainissement, qui présente le projet de renouvellement du réseau d'eau potable et d'extension du réseau d'eaux usées sur les secteurs de la Villaz et de Bellecombe ; Il confirme que certaines parties de ce territoire ont fait l'objet d'un renouvellement récent du réseau d'eau et ne sont donc pas concernées par ce projet.

Le Maire rappelle que ce projet a fait l'objet d'une demande de subvention auprès du Département de la Haute-Savoie à l'automne dernier et propose aux élus de lancer les appels d'offre. Il confirme que la Commune aura la possibilité de ne pas s'engager dans les travaux si elle n'obtient pas les financements nécessaires.

Le Maire propose aux élus de lancer les études pour l'extension du réseau d'eaux usées sur les secteurs du Mont d'Evian et du Moulin de la Perry. Il rappelle le souhait d'engager le maximum de travaux avant le transfert à la Communauté de Communes du Haut-Chablais des compétences eau et assainissement au 1^{er} janvier 2026.

Yves DELALE demande si les travaux pour l'enfouissement des réseaux secs par le SYANE pourraient être fait en même temps. Le Maire confirme que c'est une bonne idée et qu'il convient de solliciter le SYANE pour une étude.

François MITHIEUX demande le coût des travaux ; le Maire rappelle que le budget prévisionnel pour ces 2 secteurs est de 1 860 000 euros HT.

Laurent MUDRY confirme que la défense incendie sur ces secteurs est satisfaisante et demande si le raccordement de Bellecombe au réservoir du Mont d'Evian ne serait pas plus court en linéaire. Le Maire demande à Vincent FREMONT d'étudier cette possibilité.

Rébecca VERMANT demande si les habitants auront à leur charge le raccordement aux eaux usées. Le Maire confirme que les réseaux seront amenés en limite de propriété et que les propriétaires auront à leur charge le raccordement de leur habitation dans les 2 ans.

Après ces échanges, les élus valident à l'unanimité le lancement des appels d'offres pour les travaux d'eau et d'assainissement sur les secteurs de la Villaz et Bellecombe

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION D'URBANISME

La commission s'est réunie le 14 décembre 2023.

IDENTIFICATION		SECTION NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO	PC07423823B0029	AD 268	UA2	bleue 64A
RECU LE	04/12/2023			
NOM	JOYEUX Fabien			
LIEU	423 route du Collège			
OBJET	Extension maison			
NUMERO	PC07423823B0030	D 1765	A-N	bleue 117A
RECU LE	04/12/2023	22171-2272		rouge 77X
NOM	COLLET Noémie	1764		
LIEU	415 route d'Essert la Pierre			
OBJET	dépose grenier- construction labo et espace de vente directe			
NUMERO	PC07423823B0031	C 3	Aalp	non étudié
RECU LE	08/12/2023			
NOM	COTTET DUMOULIN Didier			
LIEU	Le Clos aux Moines			
OBJET	extension écurie + chalet habitation			

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO	DP07423823B0060	AB 586	UH	bleue 64A
RECU LE	29/11/2023			
NOM	PILCHER Hugo			
LIEU	65 route de la Villaz			
OBJET	Abri/bureau			
NUMERO	DP0323B0061	B 2222	UH/N	bleue 42H rouge 156Y
RECU LE	08/12/2023			
NOM	WEST Simon			
LIEU	31 route de la Villaz			
OBJET	panneaux photovoltaïques			

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO	CU07423823B0135	F 554	Aalp	bleue 29I
RECU LE	30/11/23			
NOM	NOVALPS			
OBJET	Cu de simple information			
LIEU	Aux Reverettes			
NUMERO	CU07423823B0136	F441-537 727 G 828 H 153	Aalp-N	non étudiée bleue 30H rouges 32X-35X
RECU LE	30/11/23			
NOM	NOVALPS			
OBJET	Cu de simple information			
LIEU	Le Mermet			
NUMERO	CU07423823B0137	AI 7	UH-N	bleue 61A rouge 59X
RECU LE	30/11/2023			
NOM	NOVALPS			
OBJET	Cu de simple information			
LIEU	585 route de la Moussière			
NUMERO	CU 07423823B0138	B 910 à 913 935-937	N-UH	bleues 38A-43G-42H
RECU LE	07/12/2023			
NOM	NOVALPS			
OBJET	Cu de simple information			
LIEU	Le bas Thex			
NUMERO	CU07423823B0139	B 939	UH	bleue 42H
RECU LE	08/12/2023			
NOM	NOVALPS			
OBJET	Cu de simple information			
LIEU	Route du Bas Thex			

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO	CU 07423823B0140	F 740-745 749	Aalp	bleue 29I non étudiée
RECU LE	14/12/2023			
NOM	NOVALPS			
OBJET	Cu de simple information			
LIEU	Prod'Aulps			

Estelle COUDERT présente les DIA, déclaration d'intention d'aliéner, en cours. Aucune décision de préemption n'est prise par les élus.

Les dossiers suivants ont été signés :

DOSSIER	DEMANDEUR	LIEU DIT	OBJET	DECISION + DATE
DP23B36	WELLESLEY Emma	218 route de Sous St Jean	Panneaux photovoltaïques	Rejet tacite 14/12/2023
DP23B39	YOUNG Iain	3000 route de la Moussière	Terrasse	Rejet tacite 14/12/2023
DP23B59	JUDGE Alastair	1385 route de la Villaz	Panneaux photovoltaïques	ACCORD 18/12/2023
PC23B26	OBOLENSKY Edward	170 chemin du Relais	Extension chalet	REFUS 12/12/2023
MO/PC 21B28	SAS IMOTIS	Route de la Villaz	Suppression 1 chalet Modif. Entrée, modif places parking, Déplacement chalets	ACCORD 28/12/2023

QUESTIONS DIVERSES

Vœux du Maire – vendredi 19 janvier

Le Maire rappelle les vœux du Maire ce vendredi en salle des Fêtes et confirme l'organisation similaire à celle de l'an dernier.

50 ans de la station – samedi 27 janvier

Le Maire rappelle l'invitation au 50 ans de la station. Au programme, le tour du Roc d'Enfer en ski, la cérémonie sur le plateau des Têtes avec discours, concert, apéritif déjeunatoire, présence des Aigles du Léman. Il confirme la présence de Caitlin McFarlane, ambassadrice de Saint Jean d'Aulps.

Pour cette journée, le forfait est vendu à 1€ la journée pour les personnes nées en 1974.

Aire de retournement pour le déneigement

Estelle COUDERT rappelle que des dossiers d'urbanisme sont impactés par les aires de retournement pour les engins de déneigement de la Commune. Elle ajoute que des aires sont aménagées par des panneaux mais que d'autres ne le sont pas. Elle propose que les services techniques les recensent et les matérialisent par des panneaux et de la signalétique au sol.

Rébecca VERMANT relance la question d'une police municipale et propose que la mutualisation avec les communes du bas (Le Biot, Seytroux...) soit étudiée.

Endettement de la Commune

Le Maire présente aux élus l'endettement par budget de la Commune. Sur ces tableaux, figurent la liste des emprunts, les montants, les durées, les taux et une perspective sur le remboursement des annuités.

Projet de centrale hydro-électrique

Estelle COUDERT demande où en est le projet de centrale hydro-électrique sur le ruisseau de l'Abbaye. Vincent FREMONT confirme que le débit mesuré est faible mais linéaire et la rentabilité du projet n'est pas évidente. Il indique que les études ont été prolongées d'un an.

Vente du 2^{ème} bâtiment de la MGEN

Yves DELALE demande où en est le dossier de la revente du 2^{ème} bâtiment de logement de la MGEN acquis par la Commune via l'PEF 74. Le Maire confirme que l'acheteur initial évincé a reçu une proposition de revente et qu'il doit donner sa réponse avant le 7 février prochain.

Vidéoprotection

Yves DELALE demande où en est le dossier de la vidéoprotection. Le Maire confirme que la Région a été relancée pour la subvention. Il a également relancé l'ensemble de dossiers pour lesquels la Commune n'a pas reçu de réponse (abri-bus, 2^{ème} phase Mairie...)

Tri à la source des bio-déchets

François MITHIEUX interroge sur cette nouvelle obligation de mise en place par les collectivités d'un tri pour les déchets alimentaires. Le Maire répond que cela relève de la compétence de la Communauté de Communes du Haut-Chablais.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : lundi 5 février 2024

Le Maire,
William CHALENÇON

Le Secrétaire de séance,
Estelle COUDERT

